



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quinze le vingt et un septembre, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation en date du 14 septembre 2015 de Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc GRICOURT, maire.

**Présents :**

GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, SOULES Odile, BOURSEGUIN Yann, DEGRUELLE Christophe, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, ESKI Ozgur, BUTEAU Louis, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, TROTIGNON Chantal, OLIVIER Yves, DELAPORTE Jean-Benoit, BORDIER Sylvie, SCHWARTZ Mathilde, BOREL Sylvaine, ROBILIARD Denys, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, BEIGBEDER Françoise, BERNABOTTO Jean-Michel, QUINET Fabienne, MERESS Rachid, THIOLLET François, COUTY Myriam, LOUIS Claire, BOUCHOU Alexis, GEANT Michel, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel

**Pouvoirs :**

DE RUL Marylène donne procuration à COUTY Myriam, BARRETEAU Elise donne procuration à DELAPORTE Jean-Benoit

**Début de séance 18 h 00**

**Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BOUJOT**

<b>N°</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises.
-----------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

**Décision :**

<b>N° 2015-155</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget principal.

**Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

<b>N° 2015-156</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Maison de la magie – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Maison de la magie.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-157</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Boutique du château – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Boutique du château.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-158</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Son et lumière – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Son et lumière.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-159</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Stationnement payant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-160</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-161</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Clôs de la Maçonnerie – Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-162</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal de la Goualière - Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Lotissement communal de la Goualière.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-163</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe de l'Eau - Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'Eau.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-164</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe du Chauffage urbain - Exercice 2015 - Budget supplémentaire
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le budget supplémentaire 2015 du budget annexe du Chauffage urbain.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-165</b>	<b>FINANCES</b> – Reversement de l'excédent du budget annexe Son et Lumière vers le budget principal.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le reversement au budget principal d'une fraction (20 609,60 €) de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du Son et Lumière.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-166</b>	<b>FINANCES</b> – Créances éteintes.
--------------------	--------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- constater les créances éteintes de 69 654,75 € pour le budget principal, et 18 € pour le budget annexe Stationnement payant,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542 de chacun des budgets,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-167</b>	<b>FINANCES</b> – Pénalités de retard relatives à des règlements de taxe d'urbanisme - Octroi de remise gracieuse.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accorder à MINIC MILORAD et VASIC RUZIKA, titulaires du permis de construire PC n° 0181100066, la remise gracieuse des majorations de retard appliquées dans le cadre du recouvrement de leur taxe d'urbanisme pour la somme de 108,71 €.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-168</b>	<b>FINANCES</b> – Futur réseau de chaleur du quartier des Provinces - Assujettissement à la TVA pour l'activité de chauffage urbain.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la Ville de Blois à se déclarer en tant qu'assujettie à la TVA pour l'activité de chauffage urbain (futur réseau de chaleur du quartier des Provinces) auprès du Service des Impôts des Entreprises de Blois ;
- préciser, qu'en accord avec le comptable public, l'activité assujettie relative au futur réseau de chaleur du quartier des Provinces sera retracée au sein du budget annexe existant dans une série de bordereaux spécifiques, et que les dépenses et recettes passées sous ces bordereaux seront portées mensuellement sur la déclaration CA3 ;
- préciser que la Ville de Blois communiquera, dans un second temps, au Service des Impôts des Entreprises la délibération à adopter à la fin de la procédure de DSP qui validera le choix du délégataire et autorisera la signature du contrat.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-169</b>	<b>FINANCES</b> – Taxe Locale sur la Consommation Finale de l'Électricité – Coefficient multiplicateur 2016.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer à 8, le coefficient applicable à compter du 1er janvier 2016 aux tarifs de référence de la Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (0,75 et 0,25 euro).

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-170</b>	<b>FINANCES</b> – Remboursement par anticipation à la commune de Blois de la totalité de l'emprunt lié au transfert des équipements culturels.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le remboursement par anticipation en 2015 de la totalité du capital restant dû de l'emprunt bibliothèque Abbé Grégoire, soit une annuité 2015 de 401 246,54 euros (386 743,65 euros en capital dont 365 235,61 euros par anticipation et 14 502,89 euros en intérêts).

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-171</b>	<b>FINANCES</b> – Ville Numérique - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
Mouvements mandatés en CP	815 000,00 €	163 666,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	171 334,00 €
AP votée et affectée	815 000,00 €					

Rappel n° d'AP : 2009VILLENUMAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-172</b>	<b>FINANCES</b> – Aménagement coeur de ville
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) relative à l'Aménagement Cœur de Ville Loire (A.C.V.L.) en la portant de 9 000 000 € à 9 450 000 €,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2014	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	9 450 000,00 €	445 359,00 €	3 254 641,00 €	2 750 000,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		445 358,24 €				

Rappel n° d'AP : 998601AACVLAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-173</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Modalités de rémunération et de remboursement du Magistrat Coeur de Ville Loire (ACVL)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de rémunérer Madame Camille MATHOU, magistrat, 166 euros brut par vacation d'une demi-journée, pour la présidence de la commission de règlement amiable créée dans le cadre de la procédure d'indemnisation des professionnels riverains des emprises travaux de l'opération Aménagement Coeur de Ville Loire (ACVL),

- décider de prendre en charge ses frais de mission dans le cadre des dispositions en vigueur, notamment selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990, l'arrêté d'application du 20 septembre 2001 et l'arrêté du 26 août 2008 et le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 relatifs aux frais d'hébergement, de restauration et de déplacement,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-174</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Travaux de l'opération Aménagement Coeur de Ville Loire (ACVL) - Indemnisation de professionnels riverains
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les indemnisations suivantes :

. Le Bistrot du Cuisinier :      Quinze mille euros (15 000 €)

. Au Dé d'argent :                Deux mille cinq cents euros (2 500 €)

. La Fournée de Pierre :        Quatre mille deux cents euros (4 200 €)

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels afférents,

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-175</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Etablissement d'un listing des cellules commerciales, artisanales et administratives vacantes - Actualisation
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- valider la mise à jour du listing des locaux vacants ci-joint.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-176</b>	<b>HABITAT</b> – Concession d'Aménagement de l'Îlot Laplace Gtie Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

approuver les articles ci-dessous :

**ARTICLE 1 :**

Accorder la garantie solidaire de la VILLE DE BLOIS à :

3 VALS AMENAGEMENT, SA D'ECONOMIE MIXTE, au capital de 2 477 220,00 €uros, sis 23 RUE VALLEE MAILLARD - 41000 BLOIS, RCS BLOIS sous le n° 381 878 248, à hauteur de 80 % soit 800 000,00 euros (huit cent mille euros), pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 1 000 000 euros (un million d'euros) que la S.E.M.Trois Vals Aménagement a contracté ou se propose de contracter auprès du

CREDIT COOPERATIF, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE,

Selon les modalités suivantes :

**OBJET DU CONCOURS**

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement du quartier éco-exemplaire sur le site Laplace situé sur le territoire de la commune de Blois.

**CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONCOURS**

Référence Dossier : 15098360

Montant du Prêt croissance Moyen Terme du Crédit Coopératif : 1 000 000 euros (un million d'euros)

Durée : 4 ans

Conditions financières : taux fixe 0,70 %

Périodicité des échéances : trimestrielle à terme échu

Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours

Mode d'amortissement du capital : constant ou progressif

Garanties : Garantie à hauteur de 80 % par la Ville de Blois

Frais de dossier : 1 000 €

Échéance trimestrielle : 63 433,75 €

La garantie de la VILLE DE BLOIS est accordée pour la durée totale du concours, soit 4 ans.

**ARTICLE 2** : Cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le CREDIT COOPERATIF, en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

**ARTICLE 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la VILLE DE BLOIS s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du CREDIT COOPERATIF envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant au bénéfice de discussion et de division, et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4** : Libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5** : Autoriser le Maire de la VILLE DE BLOIS ou toute autre personne habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et la S.E.M.Trois Vals Aménagement et l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**ARTICLE 6** : Renoncer à opposer au CREDIT COOPERATIF la convention de garantie que la VILLE DE BLOIS a éventuellement conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-177</b>	<b>ELUS MUNICIPAUX</b> – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet de la mission</b>	<b>Frais à rembourser</b>
MONTEIRO Catherine	27/06/2015	ORLEANS	Assemblée générale Centraider	59,80 €
MONTEIRO Catherine	09 au 12/07/2015	WEIMAR (ALLEMAGNE)	20 <sup>ème</sup> anniversaire du jumelage	654,30 €

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-178</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Mise à disposition de la partie restauration de l'école V. Hugo et du local du bar de la Fondation du Douce au profit de l'Association Centre Européen de Promotion de l'Histoire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention relative à la mise à disposition de l'Association Centre Européen de Promotion de l'Histoire les 10 et 11 octobre 2015 de deux agents municipaux affectés à la partie restauration de l'école Victor Hugo et à la mise à disposition du 8 au 11 octobre 2015 des agents de la Fondation du Douce chargés du bar et de l'accueil, pour les 18<sup>èmes</sup> Rendez-Vous de l'Histoire du 8 au 11 octobre 2015,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce afférente à cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-179</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès de l'Association Blois Foot 41</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention pour la mise à disposition individuelle d'un agent de la Ville de Blois auprès de l'Association Blois Foot 41,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-180</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Blois auprès de l'Association ASC Portugais de Blois</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la convention pour la mise à disposition individuelle d'un agent de la Ville de Blois auprès de l'Association ASC Portugais de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-181</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Ajustement du tableau des emplois</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder aux ajustements figurant dans le rapport et de modifier en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-182</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Formation évaluation des politiques publiques - Convention de mission avec le CNFPT</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mission avec Monsieur le Président du CNFPT,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-183</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Formation évaluation des politiques publiques</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter les modalités de prise en charge par la ville des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de Madame Colette LANSON.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-184</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Recensement de la population 2016 – Rémunération des agents recenseurs.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les tarifs de rémunérations des agents recenseurs comme suit :

<b>Recensement de la population 2016</b>		<b>Rémunération nette en euros des agents recenseurs, par document collecté ou rempli</b>
<b>Type de document</b>	Bulletin individuel	0,97
	Feuille de logement	1,69
	Fiche de logement non enquêté	1,12
	Fiche d'adresse non enquêtée	1,12
	Dossier d'adresse collective	0,57
Forfait repérage (tournée de reconnaissance), diffusion lettres d'information et affichettes et tenue du carnet de tournée		125,00
La demi-journée de formation Ville ou INSSE (si elles se déroulent en dehors de heures habituelles de travail)		25,00

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-185</b>	<b>INTERCOMMUNALITE</b> – Rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la transmission au titre de l'année 2014 du rapport visé à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales et de la communication faite en séance.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-186</b>	<b>INTERCOMMUNALITE</b> – Modification des statuts d'Agglopolys
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le transfert de la compétence : « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- approuver l'engagement de la procédure de transfert de compétence et de modification statutaire afférente ;
- approuver le principe de délégation d'une partie du DPU à une ou plusieurs communes selon les conditions et les modalités qui seront décidées en commun ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;
- dire que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président d'Agglopolys et au Préfet de Loir-et-Cher ;
- demander à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

**Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 ne prenant pas part au vote (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**



<b>N° 2015-187</b>	<b>FONCIER – Zone d'Aménagement St Vincent Gare Médicis Secteur Gare</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à acquérir auprès de SNCF, le bâtiment SERNAM - immeuble cadastré DM 233(k), future parcelle DM 297 d'une contenance de 548m<sup>2</sup> - et son annexe - immeuble cadastré DM 233(i), future parcelle DM 295 d'une contenance de 248m<sup>2</sup>,

- dire que cette acquisition est consentie moyennant le prix global et total de 528 000 €, décomposé en 270 050 € au titre de la valeur vénale et 257 950 € d'indemnité accessoire pour permettre le relogement des services SNCF dans le parc immobilier privé de Blois et de son agglomération,

- dire que le prix global sera réglé par 3 Vals Aménagement à SNCF, au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique et que le transfert de jouissance des biens acquis par 3 Vals Aménagement sera différé à leur libération par SNCF, après que celle-ci ait pris possession des surfaces aménagées dans l'immeuble « Ducoux » et au plus tard le 30 septembre 2016,

- dire qu'à la garantie de prise de jouissance par 3 Vals Aménagement, et nonobstant la qualité du vendeur, il sera réservé au profit de 3 Vals Aménagement une condition résolutoire de la vente en cas de non libération des lieux à la date prévue.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-188</b>	<b>FONCIER – Concession Saint Vincent/Gare/Médicis - Ilot Ducoux</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la remise par 3 Vals Aménagement du parvis Bozon/Ducoux, constitué des parcelles cadastrées DN 1210, 1212, 1217, 1218 et 1219, d'une superficie globale de 171 m<sup>2</sup>,

- approuver la cession à l'euro symbolique par 3 VALS AMENAGEMENT à la Ville de Blois, des terrains d'assiette du parvis Bozon/Ducoux,

- dire que le procès verbal de remise d'ouvrage du parvis, sera signé par l'ensemble des parties avant la signature de l'acte authentique de vente,

- dire que les frais d'actes seront supportés par la Ville de Blois,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-189</b>	<b>FONCIER – Rue de la Picardière - Régularisation de l'alignement et cession foncière à Monsieur Christophe MARTZOLFF.</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à Monsieur Christophe MARTZOLFF une superficie d'environ 402 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à prendre sur la parcelle EP 40, pour un prix d'environ 2 010,00 €, correspondant à l'évaluation des Domaines,

- et en échange, afin de régulariser l'alignement de la rue de la Picardière, conformément au plan d'alignement approuvé le 13 juin 1980, d'acquérir de Monsieur MARTZOLFF

, une superficie d'environ 70 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à prendre sur les parcelles cadastrées EL 16 et EL 17, pour un prix d'environ 350,00 €, correspondant à l'évaluation des Domaines,

- dire que Monsieur MARTZOLFF aura une soulte à sa charge d'environ 1 660,00 €,

- dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié seront supportés pour moitié par la Ville de Blois et pour autre moitié par Monsieur Christophe MARTZOLFF

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet échange et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,

- dire que la dépense et la recette seront inscrites au budget 2015.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-190</b>	<b>FONCIER – Quartier des Provinces</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la proposition à 104 000 € net vendeur, formulée par Monsieur et Madame ENNAJIB Rachid pour l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré CT 63, d'une superficie cadastrale de 462 m<sup>2</sup>, situé 2 allée du Poitou à Blois,
- accepter l'offre proposée, au regard de l'estimation des travaux à réaliser pour la rendre habitable dans de bonnes conditions,
- dire que les frais d'actes notariés en sus seront à la charge de l'acquéreur,
- prendre acte qu'un compromis de vente sera signé entre la Ville de Blois et Monsieur et Madame ENNAJIB,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette sera inscrite au budget 2016.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-191</b>	<b>FONCIER – Secteur Vacquerie en Vienne -</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès des conjoints MENAGER, la parcelle cadastrée BC 37, d'une superficie globale de 95 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit "Les Mazes", pour un prix de 562,00 €, conforme à l'évaluation des Domaines,
- dire que les frais d'acte seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la dépense sera inscrite au budget 2015, en section d'investissement, chapitre 21 nature 2111 fonction 824 Urbain code service U 31.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-192</b>	<b>FONCIER – Acquisition auprès de la SCI PEIGNE</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le retrait de la délibération n° 2014-091 du 12 avril 2014 et son remplacement par la présente délibération,
- approuver l'acquisition auprès de la SCI PEIGNE, de l'ensemble immobilier situé à Blois, 16 et 18 Avenue Maunoury, cadastré CT 418 et 419, d'une superficie de 2 281 m<sup>2</sup>, pour un prix global de 650 000 €,
- dire que les frais d'acte notariés seront à la charge de la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette acquisition sont inscrits au budget 2015.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-193</b>	<b>FONCIER – Opération «La Goualière» rue Bertrand Duguesclin à Blois</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la cession à la société Terres de Loire Habitat (TDLH), d'une assiette foncière d'environ 2 870 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à prendre sur la parcelle cadastrée HA 202, en vue de la réalisation d'un programme de 13 logements locatifs individuels sociaux,
- dire que cette cession est consentie pour un prix de 195 000 € HT, TVA sur marge en sus,
- dire que les frais d'arpentage seront supportés par la collectivité et les frais d'acte par la TDLH,
- dire que la recette sera imputée sur le budget annexe de l'opération "la Goualière",
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires afférentes à la réalisation de cette cession, ainsi qu'à signer au nom de la Ville tous les actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-194</b>	<b>FONCIER – Zac Croix Chevalier Europe - Remise</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la remise par 3 Vals Aménagement à la Ville de Blois des ouvrages publics réalisés sur la partie Est de la ZAC Croix Chevalier - Europe, comprenant voirie et réseaux,
- approuver la cession à l'euro symbolique par 3 Vals Aménagement à la Ville de Blois, des parcelles cadastrées EX 49, 82, 84 et EV 184, ainsi que la parcelle EV 188p, constituant les terrains d'assiette de ces ouvrages publics,
- prendre acte du procès verbal de remise d'ouvrage du Square Alain Gerbault signé le 20 mai 2015 et dire que celui relatif à la remise des rues Jean Bart, Bernard Moitessier et de la place Bernard Lorjou, interviendra avant la signature de l'acte de rétrocession correspondant,
- dire que les frais d'acte seront supportés par la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette remise foncière et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-195</b>	<b>PROJET DE RENOVATION URBAINE – Croix Chevalier-Europe - Convention Publique</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte rendu annuel de la convention publique d'aménagement Croix Chevalier-Europe pour l'exercice 2014-2015,
- approuver ce compte rendu annuel à la collectivité (CRACL) des réalisations 2014,
- autoriser le versement de la participation de 572 K€ de la collectivité pour l'exercice 2015,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de ce compte rendu annuel.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-196</b>	<b>URBANISME – CONCESSION PROJET DE RECONVERSION DE L'ANCIEN HOPITAL</b>
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

Après avoir pris connaissance du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité du Projet de reconversion de l'ancien Hôpital Psychiatrique en Blois Vienne, concédé à la SEM 3VALS Aménagement, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

- donner acte à la SEM 3VALS Aménagement de la transmission du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité des réalisations 2014, prévisions 2015, du Projet de reconversion de l'ancien Hôpital Psychiatrique en Blois Vienne,
- approuver ce Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) des réalisations 2014 – prévisions 2015 ;
- approuver l'avenant n°4 à la concession d'aménagement notifiée le 10 octobre 2010 pour le Projet de reconversion de l'ancien Hôpital Psychiatrique en Blois Vienne, qui :
  - \* proroge la durée de la concession jusqu'en 2020,
  - \* révisé le bilan initial de la concession,
  - \* acte du nouveau montant de la participation globale de la Collectivité : 4 152 000 € HT (3 774 000 € HT de participation du concédant hors foncier et 377 584 € d'apport en nature sur foncier), ainsi leur régime et leur échéancier de versement annuel,
- approuver le nouveau montant des participations hors foncier du concédant fixé à 3 774 000 € HT, leur nature et l'échéancier de versement annuel, comme définis au présent CRACL réalisations 2014 – prévisions 2015 et au sein de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de ce CRACL réalisations 2014 – prévisions 2015,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°4 à la concession d'aménagement, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.

**Décision : à la majorité avec 36 voix pour et 7 abstentions (GEANT Michel, CHAUVIN Jacques, REINEAU Véronique, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

<b>N° 2015-197</b>	<b>URBANISME – Rue du Cavalier</b>
--------------------	------------------------------------

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résultats de l'enquête publique et approuver l'abandon du plan d'alignement de la rue du Cavalier, conformément à l'avis rendu le 15 juillet 2015 par Monsieur COQUELET, commissaire-enquêteur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à modifier la liste des plans d'alignement applicables sur le territoire communal repris en annexe au Plan Local d'Urbanisme ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-198</b>	<b>URBANISME – Zone d'Aménagement Concerté Saint Vincent Gare Médicis</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte des éléments de projet,
- autoriser le Maire à lancer les procédures administratives nécessaires pour la bonne réalisation du projet St Vincent.

**Décision : à la majorité avec 41 voix pour et 1 abstentions (FERRE Christelle)**

<b>N° 2015-199</b>	<b>URBANISME – ZAC Saint Vincent-Gare-Médicis – Secteur Saint-Vincent</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- donner son accord de principe à la désaffectation et au déclassement de deux emprises issues du domaine public communal de 1 450 m<sup>2</sup> environ et 4 300 m<sup>2</sup> environ, correspondant aux parcelles DP n° 402 et 731 et à une partie du domaine public non cadastré, située sur l'emprise du projet Saint-Vincent, entre les rues du Père Monsabré et du Pont du Gast, pour permettre la réalisation du projet commercial et d'habitation et des espaces publics attenants ;
- prescrire l'enquête publique réglementaire de déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-200</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE – Rue de la Picardière - Modification du plan d'alignement approuvé les 13 juin 1980 et 3 juin 1983 - Lancement de la procédure</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe de la modification du plan d'alignement approuvé, rue de la Picardière, conformément au plan d'alignement joint à la délibération ;
- prescrire l'enquête publique réglementaire conformément à l'article L 112-1 du Code de la Voirie Routière ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-201</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE – Quartier de Vienne - Rue de la Croix-Rouge - Création d'un chemin</b>
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résultats de l'enquête publique pour la création d'un chemin rural, rue de la Croix-Rouge, et le plan parcellaire joint à cette enquête, conformément à l'avis rendu le 9 septembre 2015 par Monsieur Bernard COQUELET, commissaire-enquêteur ;
- mettre à jour l'index des chemins ruraux et donner le numéro 122 à ce nouveau chemin ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-202</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Quartier Centre - Rue du 18 juin 1940 et place Louis Pétré -
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résultats de l'enquête publique et approuver le classement dans le domaine public de « l'impasse Lavallière », entre la rue du 18 juin 1940 et la place Louis Pétré, conformément à l'avis favorable émis le 15 septembre 2015 par Monsieur COQUELET, commissaire-enquêteur ;
- dire que la parcelle CT n° 393 et partie de la parcelle CT n° 242 sont incorporées dans le domaine public communal sans indemnité et conformément au plan parcellaire joint à la délibération ;
- approuver le plan d'alignement de cette voie ;
- dire que la Ville de Blois prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de document d'arpentage ;
- dire que le financement de cette opérations est prélevé sur les crédits inscrits au budget 2015 nature 2112 fonction 822 opération 1202 T22 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-203</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur Bégon-Croix Chevalier. Fixation de la part communale 2016.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer le taux de la surtaxe communale 2016 pour le chauffage urbain à 0,79 € par kW par mois.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-204</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Démarche Energie/Climat de la Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'engagement de la Ville de Blois dans la démarche de labellisation Cit'Ergie® ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement technique et financier avec l'ADEME dans le cadre de la démarche de labellisation Cit'Ergie® ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tous les partenaires éventuels, notamment la Région Centre Val de Loire et l'Europe, afin de contribuer au bon déroulement et au financement de la démarche de labellisation Cit'Ergie®.

**Décision : à la majorité avec 38 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

<b>N° 2015-205</b>	<b>EAU POTABLE</b> – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la production du rapport annuel 2014 du délégataire du service public d'eau potable sur Blois,
- adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable portant sur l'exercice 2014 tel que présenté,
- charger Monsieur le Maire ou son représentant de tenir ce rapport à la disposition du public dans les quinze jours suivant son examen par le Conseil Municipal après information par voie d'affichage.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-206</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b> – Groupement de commande curage des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois pour la passation d'un marché de services ;

- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Communauté d'Agglomération de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Blois, les marchés de services correspondants ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-207</b>	<b>STATIONNEMENT PAYANT</b> – Rapport du délégataire du stationnement payant pour l'année 2014
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte à la société publique locale BLOIS AGGLO STATIONNEMENT - STATIONEO de la transmission du rapport 2014 relatif à la gestion du stationnement payant en ouvrages et sur voirie, établi et communiqué en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé que conformément à l'article L1411-13 du même code, ces documents seront mis à la disposition du public.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-208</b>	<b>STATIONNEMENT PAYANT</b> – Parking Jean Moulin - Modification du tarif journalier pour les camping-cars au 1er octobre 2015
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'augmentation à 8 euros, taxe de séjour de 0.55 euro incluse, à partir du 1er octobre 2015 du tarif journalier de stationnement des camping-cars sur le parking Jean Moulin.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-209</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> – Passation groupement Ville de Blois et la CAB Agglopolys, dans le d'un marché de services de carottages
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys pour la réalisation de carottages et de diagnostics amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sur la voirie communale de la Ville de Blois et les infrastructures communautaires d'Agglopolys,
- approuver les termes de la convention constitutive (projet de convention ci-annexé) dudit groupement désignant notamment la Ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à signer et notifier le marché, au nom et pour le compte d'Agglopolys,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention constitutive du groupement de commande,

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-210</b>	<b>MARCHES PUBLICS</b> – Passation convention constitutive de groupement de commandes « Prestations de nettoyages
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la passation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois dénommée « Prestations de nettoyages pour la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois », chacun des membres du groupement exécutant les marchés pour ce qui le concerne, la Ville de Blois étant désignée comme coordonnateur de ce groupement, le coordonnateur du groupement étant chargé de l'ensemble des opérations liées à la consultation des entreprises jusqu'à la notification des marchés, de signer les marchés et de le notifier au nom de l'ensemble des membres du groupement, la commission d'appel d'offres compétente étant celle de la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention,
- dire que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération de Blois.

**Décision : à l'unanimité**

N° 2015-211	INSTITUTIONS MUNICIPALES – Délégations d'Attributions -
-------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire à accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, des délégations de signature **en matière de marchés publics** au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service.

**Décision : à l'unanimité**

N° 2015-212	PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Signature de la charte de déontologie partagée dans le cadre du groupe de suivi individualisé
-------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de déontologie partagée et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette action.

**Décision : à la majorité avec 38 voix pour et 4 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

N° 2015-213	POLICE MUNICIPALE – Mise en place du procès verbal électronique
-------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'adoption du principe de verbalisation par voie électronique qui pourra être dès la fin de l'année utilisée par la Police Municipale,
- approuver les termes de la convention entre M. le Maire ou son représentant et M. le Préfet définissant les modalités d'utilisation du dispositif,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention auprès de l'ANTAI,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

**Décision : à l'unanimité**

N° 2015-214	POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation 2015 des projets retenus dans le cadre du Contrat de Ville
-------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant aux porteurs de projets de mettre en oeuvre les actions retenues,

- à verser les subventions aux porteurs de projets Contrat de Ville au titre de la programmation 2015. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire D81, Politique de la Ville.

**Décision : à la majorité avec 38 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

N° 2015-215	ACTION CULTURELLE – Musiques actuelles et/ou amplifiées à Blois 2012-2017 -
-------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte à l'Association MARS, de la transmission du rapport de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 relatif à l'affermage des Musiques actuelles et/ou amplifiées à Blois, établi et communiqué en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé que conformément à l'article L 1411-13 du même code, ces documents seront mis à la disposition du public.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-216</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Fondation du Doute - Pass Art Contemporain - Télérama
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adhérer à l'offre « Pass Art Contemporain » proposée par Télérama,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention liée à cette offre.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-217</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Licences d'entrepreneur de spectacles
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner son accord au renouvellement des trois licences d'entrepreneur de spectacles : la licence d'exploitant de lieux, la licence de producteur de spectacle, la licence de diffuseur,
- reconduire, comme titulaire de ces licences d'entrepreneur de spectacles, Monsieur Frédéric DURIN, Directeur Général Adjoint de la Direction Culture/Tourisme/Loisirs,
- autoriser le maire ou son représentant à signer au nom de la ville toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-218</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Association Cultures du Cœur Loir-et-Cher
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter d'intégrer l'Espace Mirabeau pour la saison 2015-2016 dans la convention de partenariat par avenant,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-219</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Dispositif chéquier culture de la Région Centre-Val de Loire
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter les modifications apportées au dispositif CLARC,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite d'affiliation.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-220</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Château royal de Blois – Etude historique du bâti 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter l'écriture d'un catalogue des études menées dans le cadre de l'étude historique du bâti du château royal de Blois, pour l'année 2015,
- accepter le mécénat du groupe Saint-Gobain Archives,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de cette opération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-221</b>	<b>CULTURE TOURISME</b> – Château royal de Blois - Règlement des visiteurs
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le règlement intérieur à l'usage des visiteurs du château royal de Blois et ses musées, et de préciser qu'il sera immédiatement applicable.

**Décision : à l'unanimité**



<b>N° 2015-222</b>	<b>COOPERATION - JUMELAGES</b> – Convention avec le Centre Européen de Promotion de l'Histoire pour un partenariat avec les Rendez-vous de Weimar avec l'Histoire.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Blois et le Centre Européen de Promotion de l'Histoire pour le partenariat entre les Rendez-vous de l'Histoire de Blois et les Rendez-vous de Weimar avec l'Histoire,
- autoriser le versement dans ce cadre d'une subvention de 3500 € au CEPH.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-223</b>	<b>SPORTS</b> – Disciplines individuelles - Dispositif d'aide en faveur des athlètes de haut niveau
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la répartition des aides financières aux 5 athlètes de haut niveau tel que mentionné dans le rapport,
- adopter la convention-type à intervenir entre la Ville de Blois et les athlètes bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre de ce dispositif.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-224</b>	<b>RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE</b> – Rapport du délégataire sur sa gestion de septembre 2013 à août 2014.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la production du rapport annuel 2013-2014 relatif à la restauration scolaire et municipale par le délégataire ELRES;
- charger Monsieur le Maire ou son représentant de tenir ce rapport à la disposition du public dans les quinze jours suivants son examen par le Conseil Municipal après information par voie d'affichage.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-225</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Fixation des coûts moyens des élèves de l'école publique - Forfait communal
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les nouveaux montants du forfait communal établis sur la base du CA 2014 et qui s'élèvent à 729.68 € pour les élémentaires et à 976.33 € pour les maternelles,
- valider le principe d'actualisation du coût des forfaits chaque année indexé sur l'évolution de l'indice INSEE indice des prix à la consommation 4018 € en prenant comme référence le mois de juillet 2015.

**Décision : à l'unanimité**

**La séance est levée à 22h 45**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.**